

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 8 novembre 2022

N° VA_DEL2022_176

Objet : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absents.

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives.

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Ville Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Aussi, la Ville s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Ville Amies des Aînés, à savoir élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés :

- Bâtiments et espaces extérieurs : la possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur ; dans le but de favoriser

l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amie des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc le confinement au domicile ;

- Information et communication : pour favoriser le vieillissement actif au sein des villes, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants mais aussi avec les événements se déroulant dans la ville ; or la participation des aînés dépend largement de leur accès à l'information ; pour ce faire l'ordre et les supports d'information doivent être multiples ;
- Culture et loisirs : encourager la participation aux activités de loisirs ou activités culturelles, c'est agir contre l'isolement des personnes âgées ; une des premières conditions est l'accessibilité, physique mais également financière ;
- Lien social et solidarité : lutter contre l'âgisme qui mène à la discrimination et à l'exclusion sociale ; renforcer le sentiment d'appartenance des aînés en mettant en place des actions intergénérationnelles ;
- Habitat : le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées ; un logement adapté participe à préserver l'indépendance des aînés ;
- Transport et mobilité : l'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif ;
- Participation citoyenne et emploi : il est important que les aînés puissent s'engager bénévolement ; les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à cet engagement bénévole notamment ;
- Autonomie, service et soins : les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution ;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amis des Aînés, etc.).

Par ailleurs, la ville s'engage à informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et à transmettre les documents s'y rapportant.

En s'inscrivant dans la démarche Ville Amie des Aînés, la Ville de Villeneuve d'Ascq met davantage en avant ses réalisations et sa volonté de continuer à développer des actions notamment en matière de proximité, démocratie participative, liens intergénérationnels, lutte contre l'isolement (particulièrement des personnes les plus âgées). En faisant le choix d'adhérer à cette association, la Ville rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expériences de villes attentives aux besoins liés au vieillissement de la population et soucieuse de construire comme elle « les villes de demain ».

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 12 octobre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'adhérer au Réseau Francophone des « Villes Amies des Aînés » pour un montant déterminé par le nombre d'habitants et qui s'élève à 1 000 € de cotisation par an ;**
- **de signer et respecter la charte ainsi que les valeurs de l'association en annexe.**

Afin de représenter la ville au sein de cette association, il est proposé de désigner Madame Valérie QUESNE, Adjointe déléguée aux Aînés et à la Santé.

Imputation comptable : 6281 61 4500
Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.1 Aînés - activités

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 10 novembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221108-191058B-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 novembre 2022